Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20261005-2026_112_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni le 5 octobre 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire LE BLOND, Maire

Étaient présents : Grégoire LE BLOND, Vanessa MOINET-TRANVAUX, René ROUSSEL, Anne-Sophie ROSSIGNOL, Isabelle LEBRETON, Romain GUILLARD, Martine LEBRUN, Anthnoy PHILIPPON, Mélinda PELLOTÉ-HÉRY, Vincent VIVIER, Jocelyne DANSAY, Yann LE GALL, Hanane HAJJI, Louis COUASME, Jocelyne LAURENS, Stéphane CHAUVET, Laëtitia CHEMINEL, Mafua Sébastien DE SOUSA MONTEIRO (à partir de la délibération 2026/107), Vanessa MENARD MOTTAIS, Guillaume PASQUIER, Emilie LAINE, Jean-Pierre MARTINEZ, Christian ROBERT, Catherine GUILLOTIN, Gilles DREUSLIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD,

Procurations : Monsieur Laurent PLAGNE à Monsieur Romain GUILLARD
Madame Sylvie HARDY à Madame Martine LEBRUN

Secrétaire de séance : Monsieur Louis COUASME

N° 2026/112 Entretien des espaces verts - Marché public : attribution suite à la consultation

Monsieur Anthony Philippon expose :

Conformément à la délibération du 29 juin 2026, une consultation pour le marché d'entretien des espaces verts publics a été lancée selon une procédure formalisée. Elle a été mise en ligne sur Megalis du 01/07 au 04/09/2026.

L'estimation du montant annuel était de 260 000 € HT pour le lot principal, comprenant l'ensemble des secteurs qui ne sont pas entretenus en interne par le centre technique municipal, hormis le Parc Saint Melaine.

Le second lot (pour le secteur Saint Melaine), estimé à 20 000€ HT, était réservé à une Entreprise Adaptée ou un Etablissement d'Aide par le Travail, comme le permet le Code de la Commande Publique.

Suite à la consultation, nous avons reçu quatre offres d'entreprises pour le lot 1 et une offre pour le lot 2.

Après analyse selon les critères énoncés au règlement de la consultation, la CAO réunie le 21 septembre 2026, a décidé d'attribuer le lot n°1 à l'entreprise proposant l'offre la mieux disante : ID VERDE pour un montant annuel de 249 996,43 € HT.

Concernant le lot 2, Monsieur le Maire ayant reçu délégation du Conseil municipal, il a été attribué à l'entreprise PAYSAGE SERVICES pour un montant annuel de 18 560,70 € HT.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil municipal est invité à :

- **notifier** les marchés aux entreprises désignées attributaires par la CAO ;
- **autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la passation et à l'exécution de ces marchés, y compris les avenants, dans la limite de 5% du montant initial du marché.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20261005-2026_112_1-DE

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de Séance

Le Maire,



Louis COUASME

Grégoire LE BLOND